

Journée d'appel pour la sécurité routière : une avancée indispensable !

L'Automobile Club, Association Française des Automobilistes (ACAFA) soutient la proposition de loi déposée à l'Assemblée Nationale le 20 mai 2010 visant à instaurer une Journée d'Appel pour la sécurité routière.

La politique volontariste affichée par la France, depuis 2002 a permis de sauver des milliers de vies, mais la sécurité routière reste un enjeu majeur qui nécessite une politique globale mêlant habilement des aspects répressifs et éducatifs.

Les législations existantes en Europe montrent, à l'exemple de celle mise en œuvre en Autriche en 2003, qu'il est possible, par la mise en place de formations post-permis, **de réduire d'un tiers l'accidentologie des jeunes conducteurs en l'espace de quelques années !**

Pour L'Automobile Club, il n'est pas logique de passer d'une notion de « non conduite » à une notion de conduite perçue comme un acquis définitif et ce, uniquement après un passage rapide dans une auto école.

C'est pourquoi il est maintenant nécessaire de rendre les stages de formation pratique sur piste sécurisée obligatoires pour les jeunes conducteurs.

Ces stages sont pratiquement inexistantes en France, alors que nous devons pourtant constater que :

- Le programme d'étude sur "la formation de seconde phase" intitulé NovEV (Evaluation of Novice Driver Training Schemes) mené à l'échelle européenne en 2003 et 2004, contient des conclusions, publiées le 08 octobre 2005, qui militent largement pour la mise en place de telles formations post permis.
- Le Rapport LEBRUN MATHIEU intitulé « audit sur la modernisation de l'apprentissage de la conduite et de l'examen du permis » paru en mai 2008, propose (point V.1.6) d'instaurer « une formation complémentaire obligatoire pour les conducteurs novices » et indique que « la France est très en retard dans ce domaine malgré la mise en place en 2004 du permis probatoire....alors que toutes les statistiques montrent clairement que le taux d'implication accidentelle est très fort dans les six premiers mois qui suivent l'obtention du permis de conduire ».
- Les autorités autrichiennes qui ont mis en place, en Janvier 2003, une nouvelle réglementation d'accès à la conduite, comportant une formation pratique sur piste en 2 phases, qui se déroule à l'intérieur d'une période probatoire de 2 ans, ont publié un rapport d'évaluation en Septembre 2007 (Evaluation der zweiten Ausbildungsphase in Österreich, Kuratorium für Verkehrssicherheit,) qui **indique une réduction durable de l'accidentologie des jeunes conducteurs de 28 à 31 % depuis 2003, et une économie corrélative annuelle de 100 millions d'euros liée au cout**

social des accidents.

- Le Séminaire « recherches et pratiques éducatives innovantes pour l'accès au permis de conduire en Europe » qui s'est tenu en France en mars 2008 à l'initiative de la DSCR et de l'INSERR, a dressé un bilan particulièrement positif des formations post permis obligatoires existant en Europe.

L'Automobile Club, Association Française des Automobilistes (ACAFA), tout en approuvant la répartition proposée du financement de cette journée entre le conducteur pour un tiers, le Conseil Général pour un autre tiers, par l'assureur automobile pour le dernier tiers, rappelle également que le coût de ces formations pourrait, pour les jeunes salariés, s'insérer dans le cadre du « DIF ». (Droit Individuel à la Formation)

La transposition en droit français de la 3ème Directive sur les permis de conduire doit intervenir en principe d'ici janvier 2011. Ce processus doit être l'occasion d'instaurer enfin une seconde phase post permis obligatoire pour jeunes conducteurs.